**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 20 (1875)

Heft: (24): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

#### **Titelseiten**

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24 (1875).

## BUDGET MILITAIRE FÉDÉRAL POUR 1876

(Suite.)

Report F. 412,670 — 316,836 —  2. Cavalerie:  a) Instructeur en chef F. 6,000 — b) Deux rations de fourrage et indemnité de pansage		,			
a) Instructeur en chef F. 6,000 — b) Deux rations de fourrage et indemnité de pansage	Repor	t F.	412,670 —	316,836 —	
a) Instructeur en chef F. 6,000 — b) Deux rations de fourrage et indemnité de pansage	92 W. 983 W		•		
b) Deux rations de fourrage et indemnité de pansage		6.000 —			
demnité de pansage		0,000			
c) 4 instructeur de 1º classe:  1 instructeur de 1º classe à fr. 4500 F. 4,500 —  3 instructeurs de 1º classe à fr. 4000	demnité de nansage	1 587 -			
1 instructeur de 1re classe à fr. 4500 F. 3 instructeurs de 1re classe à fr. 4000	c) 4 instructours do 4re classe:	1,001			
se à fr. 4500			E 8		
Sinstructeurs de 1° classe à fr. 4000					
Se à fr. 4000	Singtructourg do Are alog				
F. 16,500 —  8 rations de fourrage et pansage 6,351 — 22,851 —  d) 12 instructeurs de 2° classe:  4 instructeurs de 2° classes:  5 å fr. 3500 F. 14,000 —  8 instructeurs de 2° classes à fr. 3500					
8 rations de fourrage et pansage 6,351 — 22,851 —  d) 12 instructeurs de 2° classe : 4 instructeurs de 2° classe : 4 instructeurs de 2° classes à fr. 3500					
pansage 6,351 — 22,851 —  d) 12 instructeurs de 2° classe: 4 instructeurs de 2° classe à fr. 3500 F. 14,000 — 8 instructeurs de 2° classe à fr. 3000	F. 16,500 —				
pansage 6,351 — 22,851 —  d) 12 instructeurs de 2° classe: 4 instructeurs de 2° classe à fr. 3500 F. 14,000 — 8 instructeurs de 2° classe à fr. 3000					
d) 12 instructeurs de 2° classe:  4 instructeurs de 2° classe à fr. 3500 F. 14,000 —  8 instructeurs de 2° classe à fr. 3000 24,000 —  24 rations de fourrage et pansage	pansage 6,351 —	22,851 —			
A instructeurs de 2º classe à fr. 3500 F. 14,000 —  8 instructeurs de 2º classe à fr. 3000 24,000 —  24 rations de fourrage et pansage		•			
se à fr. 3500 F. 14,000 —  8 instructeurs de 2º classe à fr. 3000					
8 instructeurs de 2º classe à fr. 3000					
se à fr. 3000 24,000 — 24 rations de fourrage et pansage					
24 rations de fourrage et pansage					
e) 2 instructeurs-trompettes à fr. 2500 F. 5,000 —  2 rations de fourrage et pansage , 1,861 50 6,861 50  f) Indemnité d'habillement pour les instructeurs-trompettes 200 —  g) Frais de déplacemeet 3,200 —  h) Frais pour former des instructeurs					
e) 2 instructeurs-trompettes à fr. 2500 F. 5,000 — 2 rations de fourrage et pansage , 1,861 50 6,861 50  f) Indemnité d'habillement pour les instructeurs-trompettes 200 — g) Frais de déplacemeet 3,200 — h) Frais pour former des instructeurs	24 rations de fourrage et	F# 0F0			
pettes à fr. 2500 F. 5,000 —  2 rations de fourrage et pansage , 1,861 50 6,861 50  f) Indemnité d'habillement pour les instructeurs-trompettes 200 — g) Frais de déplacemeet 3,200 — h) Frais pour former des instructeurs	pansage 19,053 —	57,053 —			
pettes à fr. 2500 F. 5,000 —  2 rations de fourrage et pansage , 1,861 50 6,861 50  f) Indemnité d'habillement pour les instructeurs-trompettes 200 — g) Frais de déplacemeet 3,200 — h) Frais pour former des instructeurs					
2 rations de fourrage et pansage,					
f) Indemnité d'habillement pour les instructeurs-trompettes					
f) Indemnité d'habillement pour les instructeurs-trompettes	nansage 4 861 50	6.861 50			
instructeurs-trompettes	And the second s	0,001 00			
g) Frais de déplacemeet 3,200 — h) Frais pour former des instructeurs		000			
h) Frais pour former des instructeurs					
B. de 1875, fr. 55,610.  A teneur de la loi (art. 191), la direction des cours de remonte et la surveillance des dépôts de remonte sont confiés à l'instructeur en chef.  Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa besogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traîtement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2º classe. Le chiffre anté-		3,200 —			
B. de 1875, fr. 55,610.  A teneur de la loi (art. 191), la direction des cours de remonte et la surveillance des dépôts de remonte sont confiés à l'instructeur en chef.  Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa besogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traîtement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2e classe. Le chiffre anté-	h) Frais pour former des instruc-		202 22 12 12		
A teneur de la loi (art. 191), la direction des cours de remonte et la surveillance des dépôts de remonte sont confiés à l'instructeur en chef.  Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa besogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	teurs	2,000 <b>—</b>	99,752 50		
A teneur de la loi (art. 191), la direction des cours de remonte et la surveillance des dépôts de remonte sont confiés à l'instructeur en chef.  Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa besogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	B de 1875 fr 55 610				
cours de remonte et la surveillance des dépôts de remonte sont confiés à l'instructeur en chef.  Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa besogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2e classe. Le chiffre anté-	A teneur de la loi (art 191) la dir.	ection des			
de remonte sont confiés à l'instructeur en chef.  Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa be- sogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le bud- get, nous avons, pour le moment, mis le traite- ment de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infan- terie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2º classe. Le chiffre anté-	cours de remonte et la surveillance des dépôts				
Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa besogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-					
une grande responsabilité, mais encore sa be- sogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le bud- get, nous avons, pour le moment, mis le traite- ment de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infan- terie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2º classe. Le chiffre anté-					
sogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traîtement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2º classe. Le chiffre anté-					
qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-					
même pied que celui des autres instructeurs en chef.  Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	au'équitable de mettre con troitement qu'il le				
chef. Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	qu'equitable de mettre son traiteme	int sur le			
Toutefois, afin de ne pas trop charger le bud- get, nous avons, pour le moment, mis le traite- ment de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infan- terie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	meme pied que ceiul des autres instri	ucteurs en			
get, nous avons, pour le moment, mis le traite- ment de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infan- terie.  Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-					
ment de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infan- terie. Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	Toutefois, afin de ne pas trop charge	er le bud-			
des instructeurs d'arrondissement de l'infan- terie. Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	get, nous avons, pour le moment, mis le traite-				
terie. Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-					
Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	des instructeurs d'arrondissement d	le l'infan-			
le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2° classe. Le chiffre anté-	terie.				
des instructeurs de 2º classe. Le chiffre anté-	Ce qui contribue essentiellement à	augmenter			
des instructeurs de 2º classe. Le chiffre anté-	le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre				
	des instructeurs de 2º classe. Le chiffre anté-				
Heur se dasait sur une durée de 7 semaines dour	rieur se basait sur une durée de 7 sem		•		
l'instruction des recrues et sur l'effectif précé-					
dent de la cavalerie, qui était d'environ 1200					